



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2025-344

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2025

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2025-07-04-00009 - Arrêté rectoral modifiant l'arrêté du 23 mars 2023 portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille (2 pages) Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-07-01-00302 - Arrêté fixant la valeur du point GIR départemental du département du Pas-de-Calais pour l'exercice 2025 (2 pages) Page 5

R32-2025-07-04-00010 - Arrêté portant avenant n°3 au cahier des charges pour l'organisation de la garde et des TSU du Nord (20 pages) Page 7

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne /

R32-2025-07-07-00007 - Subdélégation de signature de M. Luc RENARD du 7 juillet 2025 (6 pages) Page 27

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Hauts-de-France /

R32-2025-07-02-00112 - 2025 07 02 ordonnancement secondaire (14 pages) Page 33

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2025-07-08-00001 - prolongation VANDAELE Sylvain (2 pages) Page 47

SGAR Hauts-de-France / Bureau de la gestion des ressources humaines et des moyens du SGAR

R32-2025-07-09-00001 - Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France (4 pages) Page 49

Arrêté rectoral modifiant l'arrêté du 23 mars 2023 portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L. 234-2 du code de l'éducation

La rectrice de la région académique Hauts-de-France,
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 234-1 à L. 234-8, ses articles R. 234-1 à R. 234-15 et ses articles R. 234-34 à R. 234-38 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 février 2023 portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille modifié par arrêtés des 2 et 31 octobre 2023, 9 février 2024, 21 et 31 mai 2024, 16 octobre 2024, 8 novembre 2024 et 2 mars 2025 ;

ATTENDU que le Conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille s'est réuni en séance plénière le 14 mars 2023 ;

VU l'arrêté rectoral du 23 mars 2023 portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L. 234-2 du code de l'éducation, modifié par les arrêtés rectoraux des 7 juillet 2023, 22 mai 2024 et 21 janvier 2025 ;

CONSIDERANT que Monsieur Olivier MEULEBROUCK succède à Madame Nadia BECK pour le syndicat SEP CFDT 59/62 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté rectoral en date du 23 mars 2023 modifié portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L. 234-2 du code de l'éducation est modifié comme suit :

Article 1^{er} : Le Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L. 234-2 du code de l'éducation comprend, sous la présidence de Madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'académie, Chancelière des universités :

I - Membres nommés :

- Monsieur Régis BORDET, Président de l'Université de Lille
- Monsieur Olivier COTTET, Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale du département du Nord
- Monsieur Éric DUPUIS, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional de sciences et techniques industrielles
- Monsieur Lionel LEFEBVRE, Doyen des Inspecteurs de l'éducation nationale du 1^{er} degré

II - Membres élus en son sein par le Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille parmi les personnels titulaires de l'enseignement public du premier et du second degré :

- Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :
 - Madame Catherine PIECUCH
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA - Education)
 - Monsieur Nicolas PENIN
- Syndicat Général de l'Education Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)
 - Madame Catherine BODET
- Syndicat National des Lycées et Collèges (SNALC) :
 - Monsieur Benoît THEUNIS

III - Membres nommés parmi les personnels enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives :

- Syndicat National de l'Enseignement Chrétien - CFTC :
 - Monsieur Yann COUTEL
 - Madame Anne CABARET
- SEP CFDT 59/62 :
 - Monsieur Olivier MEULEBROUCK

IV - Membre nommé parmi les personnels de direction en fonction dans les établissements d'enseignement privés hors contrat :

- Madame Marine VANLANDTSCHOOTE, directrice de l'école Terrade Arras, située à Arras

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

Fait à Lille, le 4 juillet 2025



Sophie BÉJEAN

**ARRETE FIXANT LA VALEUR DU POINT GIR DEPARTEMENTAL DU DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS POUR L'EXERCICE 2025**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 314-173 et R314-175 ;

Vu la loi n° 2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025, notamment son article 82 ;

Vu la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, notamment son article 79 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La valeur de référence du point de groupe iso-ressources dépendance départemental pour l'exercice 2025 est fixée à 7,84 euros TTC (sept euros et quatre-vingt-quatre cents).

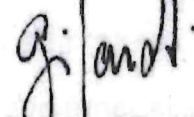
Compte tenu du démarrage de l'expérimentation le 1^{er} juillet 2025, cette valeur n'est applicable qu'à compter de cette date.

Cette valeur de référence sera utilisée pour le calcul des forfaits globaux uniques relatifs aux soins et à l'entretien de l'autonomie au titre de l'exercice 2025, versés à compter du 1^{er} juillet 2025.

ARTICLE 2 : Les recours contentieux dirigés contre la présente décision, formés à compter du 1^{er} janvier 2025, doivent être portés devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le directeur de l'offre médico-sociale de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Le Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilardi', written over a vertical line.

Hugo GILARDI

Arrêté DOS-ASNP-TS 2025-5-52 portant avenant n°3 au cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents pour le département du Nord

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6311-17, R.6312-16 à R.6312-23, R.6314-4 à R.6314-6 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1424-42 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2009 modifié relatif à la mise en œuvre du référentiel portant organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 fixant le montant et les modalités de versement de l'indemnité de substitution pour l'adaptation de la couverture opérationnelle d'un service d'incendie et de secours sur un secteur non couvert par une garde ambulancière ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 relatif aux critères, aux modalités de désignation ainsi qu'aux obligations et missions de l'association des transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 relatif aux plafonds d'heures de garde pour l'organisation de la garde prévue à l'article R.6312-19 du code de la santé publique ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/R2/DSS/DGSCGC/2022/144 du 13 mai 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDA-2022-457 du directeur général de l'ARS du 30 juin 2022 modifié fixant le cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents du département du Nord ;

Vu la convention nationale du 26 décembre 2002 destinée à organiser les rapports entre les transporteurs privés et les caisses d'assurance maladie, ses annexes et ses onze avenants ;

Vu la création en date du 01 janvier 2025 par l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2024 d'une commune nouvelle française du département du Nord « l'Orée de Mormal » fusionnant les communes d'Amfroipret et de Bermeries ;

Vu l'avis du sous-comité des transports sanitaires du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du Nord du 22 mai 2025 relatif au rattachement de la commune de l'Orée de Mormal au secteur de garde de Valenciennes impliquant une modification de la liste des communes des secteurs de garde de Valenciennes et de Maubeuge du cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents ;

Considérant que la création de la commune l'Orée de Mormal implique la fusion des communes d'Amfroipret et de Bermeries ;

Considérant que la commune d'Amfroipret est rattachée au secteur de garde de Valenciennes et que la commune de Bermeries est rattachée au secteur de garde de Maubeuge ;

Considérant que cette fusion implique de retirer du secteur de garde de Valenciennes la commune d'Amfroipret et du secteur de garde de Maubeuge la commune de Bermerie ;

Considérant que le rattachement de la commune l'Orée de Mormal au secteur de garde de Valenciennes tient compte des besoins de la population, des délais d'intervention, des caractéristiques du secteur de gardes concerné et de l'offre sanitaire ;

Considérant qu'il y a donc lieu de modifier l'annexe 3 « Liste et composition des secteurs de garde » du cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires du Nord fixé par l'arrêté n° DOS-SDA-2022-457 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France modifié susvisé ;

ARRETE

Article 1 : L'annexe 3 « liste et composition des secteurs de garde » du cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires pour le département du Nord fixé par l'arrêté n° DOS-SDA-2022-457 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France modifié susvisé est remplacée par la liste figurant en annexe unique du présent arrêté.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France et s'appliqueront pour la préparation du prochain tableau de garde.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux services d'aide médicale urgente (SAMU) du Nord, à la caisse primaires d'assurance maladie du Nord ainsi qu'à l'association départementale des transports sanitaires d'urgence du Nord (ADRU-ATSU59), au service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS 59) et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille le **04 JUL. 2025**

Le Directeur général



HUGO GILARDI

Annexe 3 du cahier des charges : Liste et composition des secteurs de garde

Secteur AVESNES

59033	Aulnoye-Aymeries
59035	Avesnelles
59036	Avesnes-sur-Helpe
59041	Bachant
59050	Bas-Lieu
59061	Beaurepaire-sur-Sambre
59068	Berlaimont
59093	Boulogne-sur-Helpe
59134	Cartignies
59177	Dompierre-sur-Helpe
59181	Dourlers
59188	Écuélin
59218	Étrœungt
59223	Le Favril
59233	Flaumont-Waudrechies
59240	Floursies
59241	Floyon
59270	Grand-Fayt
59290	Haut-Lieu
59331	Landrecies
59333	Larouillies
59344	Leval
59353	Locquignol
59374	Marbaix
59384	Maroilles
59406	Monceau-Saint-Waast
59439	Noyelles-sur-Sambre
59461	Petit-Fayt
59467	Pont-sur-Sambre
59474	Prisches
59490	Rainsars
59525	Sains-du-Nord
59534	Saint-Hilaire-sur-Helpe
59542	Saint-Remy-Chaussée
59556	Sassegnies
59562	Sémeries
59563	Semousies
59583	Taisnières-en-Thiérache

Secteur BERGUES

59018	Arnèke
59046	Bambecque
59054	Bavinchove
59067	Bergues
59082	Bierne
59083	Bissezeele
59089	Bollezeele
59094	Bourbourg
59110	Brouckerque
59111	Broxeele
59119	Buyssechoure
59130	Cappelle-Brouck
59135	Cassel
59162	Crochte
59182	Drincham
59200	Eringhem
59210	Esquelbecq
59282	Hardifort
59305	Herzeele
59307	Holque
59309	Hondschoote
59318	Houtkerque
59319	Hoymille
59326	Killem
59337	Lederzeele
59338	Ledringhem
59358	Looberghe
59397	Merckeghem
59402	Millam
59433	Nieurlet
59436	Noordpeene
59443	Ochtezeele
59448	Oost-Cappel
59454	Oxelaëre
59463	Pitgam
59478	Quaëdypre
59499	Rexpoëde
59516	Rubrouck
59536	Sainte-Marie-Cappel
59538	Saint-Momelin
59539	Saint-Pierre-Brouck
59570	Socx
59579	Steene

59628	Volckerinckhove
59641	Warhem
59647	Watten
59655	Wemaers-Cappel
59657	West-Cappel
59662	Winnezeele
59663	Wormhout
59664	Wulverdinghe
59665	Wylder
59666	Zegerscappel
59667	Zermezeele
59669	Zuytpeene

Secteur CAMBRAI

59001	Abancourt
59010	Anneux
59023	Aubenchoul-au-Bac
59037	Avesnes-les-Aubert
59039	Awoingt
59047	Banteux
59048	Bantigny
59049	Bantouzelle
59085	Blécourt
59102	Boussières-en-Cambrésis
59121	Cagnoncles
59122	Cambrai
59125	Cantaing-sur-Escaut
59132	Carnières
59141	Cauroir
59161	Crèvecœur-sur-l'Escaut
59167	Cuvillers
59171	Dehéries
59206	Escaudœuvres
59209	Esnes
59213	Estourmel
59216	Eswars
59219	Estrun
59236	Flesquières
59255	Fressies
59267	Gonnelieu
59269	Gouzeaucourt

59294	Haynecourt
59300	Hem-lenglet
59312	Honnecourt-sur-Escaut
59322	Iwuy
59341	Lesdain
59372	Malincourt
59377	Marcoing
59389	Masnières
59415	Montrécourt
59422	Naves
59428	Neuville-Saint-Rémy
59432	Niergnies
59438	Noyelles-sur-Escaut
59476	Proville
59488	Raillencourt-Sainte-olle
59492	Ramillies
59500	Ribécourt-la-Tour
59502	Rieux-en-Cambrésis
59517	Les Rues-des-Vignes
59520	Rumilly-en-Cambrésis
59521	Sailly-Lez-Cambrai
59528	Saint-Aubert
59533	Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
59547	Saint-Vaast-en-Cambrésis
59552	Sancourt
59558	Saulzoir
59567	Séranvillers-Forenville
59593	Thun-l'Évêque
59595	Thun-Saint-Martin
59597	Tilloy-lez-Cambrai
59622	Villers-en-Cauchies
59623	Villers-Guislain
59624	Villers-Outréaux
59625	Villers-Plouich
59631	Walincourt-Selvigny
59635	Wambaix

Secteur DENAIN

59002	Abscon
59008	Aniche
59038	Avesnes-le-Sec
59064	Bellaing
59092	Bouchain
59172	Denain

59179	Douchy-les-Mines
59192	Émerchicourt
59203	Erre
59205	Escaudain
59227	Fenain
59285	Haspres
59288	Haulchin
59292	Haveluy
59297	Hélesmes
59313	Hordain
59314	Hornaing
59348	Lieu-Saint-Amand
59361	Lourches
59387	Marquette-en-Ostrevant
59391	Mastaing
59407	Monchaux-sur-Écaillon
59429	Neuville-sur-Escaut
59440	Noyelles-sur-Selle
59455	Paillencourt
59501	Rieulay
59504	Rœulx
59574	Somain
59575	Sommaing
59608	Vendegies-sur-Écaillon
59610	Verchain-Maugré
59637	Wandignies-Hamage
59645	Wasnes-au-Bac
59651	Wavrechain-sous-Denain
59652	Wavrechain-sous-Faulx

Secteur DOUAI

59015	Arleux
59024	Auberchicourt
59026	Aubigny-au-Bac
59028	Auby
59113	Bruille-Lez-Marchiennes
59115	Brunémont
59117	Bugnicourt
59126	Cantin
59156	Courchelettes
59165	Cuincy
59170	Dechy
59178	Douai
59185	Écaillon

59199	Erchin
59211	Esquerchin
59224	Féchain
59228	Férin
59234	Flers-en-Escrebieux
59254	Fressain
59263	Gœulzin
59276	Guesnain
59280	Hamel
59327	Lallaing
59329	Lambres-Lez-Douai
59334	Lauwin-Planque
59336	Lécluse
59345	Lewarde
59354	Loffre
59379	Marcq-en-Ostrevent
59390	Masny
59409	Monchecourt
59414	Montigny-en-Ostrevent
59513	Roucourt
59569	Sin-le-Noble
59620	Villers-au-Tertre
59654	Waziers

Secteur DUNKERQUE

59016	Armbouts-Cappel
59107	Bray-Dunes
59131	Cappelle-la-Grande
59155	Coudekerque-Branche
59159	Craywick
59183	Dunkerque
59260	Ghyvelde
59271	Grande-Synthe
59272	Grand-Fort-Philippe
59273	Gravelines
59340	Leffrinckoucke
59359	Loon-Plage
59532	Saint-Georges-sur-l'Aa
59576	Spycker
59588	Téteghem-Coudekerque-Village
59605	Uxem
59668	Zuydcoote

Secteur FOURMIES

59012	Anor
59045	Baives
59078	Beugnies
59148	Clairfayts
59175	Dimont
59198	Eppe-Sauvage
59226	Felleries
59229	Féron
59249	Fourmies
59261	Glageon
59306	Hestrud
59342	Lez-Fontaine
59347	Liessies
59420	Moustier-en-Fagne
59445	Ohain
59493	Ramousies
59555	Sars-Poteries
59572	Solre-le-Château
59601	Trélon
59633	Wallers-en-Fagne
59659	Wignehies
59661	Willies

Secteur HAZEBROUCK

59017	Armentières
59043	Bailleul
59073	Berthen
59084	Blaringhem
59086	Boeschepe
59087	Boëseghem
59088	Bois-Grenier
59091	Borre
59120	Caëstre
59143	La Chapelle-d'Armentières
59173	Deûlémont
59180	Le Doulieu
59184	Ebblinghem
59189	Eecke
59202	Erquinghem-Lys
59212	Estaires
59237	Flêtre
62338	Fleurbaix

59252	Frelinghien
59262	Godewaersvelde
59268	La Gorgue
62591	Laventie
59293	Haverskerque
59295	Hazebrouck
59308	Hondeghem
59317	Houplines
59366	Lynde
59399	Merris
59400	Merville
59401	Méteren
59416	Morbecque
59423	Neuf-Berquin
59431	Nieppe
59469	Pradelles
59482	Quesnoy-sur-Deûle
59497	Renescure
62736	Sailly-sur-la-lys
59535	Saint-Jans-Cappel
59546	Saint-Sylvestre-Cappel
59568	Sercus
59577	Staple
59578	Steenbecque
59580	Steenvoorde
59581	Steenwerck
59582	Strazeele
59587	Terdeghem
59590	Thiennes
59615	Vieux-Berquin
59634	Wallon-Cappel
59643	Warneton

Secteur LE CATEAU

59055	Bazuel
59059	Beaumont-en-Cambrésis
59060	Beaurain
59063	Beauvois-en-Cambrésis
59069	Bermerain
59074	Bertry
59075	Béthencourt
59081	Bévillers
59099	Bousies
59108	Briastre

59118	Busigny
59127	Capelle
59136	Le Cateau-Cambrésis
59137	Catillon-sur-Sambre
59138	Cattenières
59139	Caudry
59140	Caullery
59149	Clary
59164	Croix-Caluyau
59191	Élincourt
59194	Englefontaine
59204	Escarmain
59242	Fontaine-au-Bois
59243	Fontaine-au-Pire
59246	Forest-en-Cambrésis
59274	La Groise
59287	Haucourt-en-Cambrésis
59289	Haussy
59296	Hecq
59311	Honnechy
59321	Inchy
59349	Ligny-en-Cambrésis
59382	Maretz
59394	Maurois
59395	Mazinghien
59412	Montay
59413	Montigny-en-Cambrésis
59425	Neuville-en-Avesnois
59430	Neuvilly
59450	Ors
59464	Poix-du-Nord
59465	Pommereuil
59472	Preux-au-Bois
59485	Quiévy
59496	Rejet-de-Beaulieu
59498	Reumont
59503	Robersart
59506	Romeries
59531	Saint-Benin
59537	Saint-Martin-sur-Écaillon
59541	Saint-Python
59545	Saint-Souplet
59549	Salesches
59571	Solesmes
59604	Troisvilles

59607	Vendegies-au-Bois
59612	Vertain
59614	Viesly

Secteur LILLE

59009	Villeneuve-d'Ascq
59034	Avelin
59128	Capinghem
59196	Ennetières-en-Weppes
59197	Ennevelin
59220	Faches-Thumesnil
59247	Forest-sur-Marque
59256	Fretin
59328	Lambersart
59343	Lesquin
59346	Lezennes
59350	Lille
59356	Lompret
59360	Loos
59368	La Madeleine
59378	Marcq-en-Barœul
59386	Marquette-lez-Lille
59398	Mérignies
59410	Mons-en-Barœul
59457	Pérenchies
59466	Pont-à-Marcq
59470	Prémesques
59507	Ronchin
59527	Saint-André-lez-Lille
59566	Sequedin
59586	Templeuve-en-Pévèle
59609	Vendeville
59611	Verlinghem
59636	Wambrechies
59646	Wasquehal

Secteur MAUBEUGE

59003	Aibes
59021	Assevent
59031	Audignies

59053	Bavay
59058	Beaufort
59065	Bellignies
59066	Bérelles
59072	Bersillies
59076	Bettignies
59077	Bettrechies
59101	Bousignies-Sur-Roc
59103	Boussières-sur-Sambre
59104	Boussois
59142	Cerfontaine
59147	Choisies
59151	Colleret
59157	Cousolre
59169	Damousies
59174	Dimechaux
59186	Eccles
59187	Éclaibes
59190	Élesmes
59225	Feignies
59230	Ferrière-la-Grande
59231	Ferrière-la-Petite
59264	Gognies-Chaussée
59277	Gussignies
59283	Hargnies
59291	Hautmont
59310	Hon-Hergies
59315	Houdain-lez-Bavay
59324	Jeumont
59351	Limont-Fontaine
59357	La Longueville
59365	Louvroil
59370	Mairieux
59385	Marpent
59392	Maubeuge
59396	Mecquignies
59424	Neuf-Mesnil
59441	Obies
59442	Obrechies
59483	Quiévelon
59495	Recquignies
59514	Rousies
59543	Saint-Remy-du-Nord
59548	Saint-Waast
59573	Solrignes

59584	Taisnières-sur-Hon
59617	Vieux-mesnil
59618	Vieux-Reng
59627	Villers-Sire-Nicole
59649	Wattignies-la-Victoire

Secteur ORCHIES

59004	Aix
59007	Anhiers
59029	Auchy-Lez-Orchies
59042	Bachy
59071	Bersée
59080	Beuvry-la-Forêt
59105	Bouvignies
59129	Cappelle-en-Pévèle
59150	Cobriex
59158	Coutiches
59222	Faumont
59239	Flines-Lez-Raches
59258	Genech
59330	Landas
59375	Marchiennes
59408	Moncheaux
59411	Mons-en-Pévèle
59419	Mouchin
59435	Nomain
59449	Orchies
59456	Pecquencourt
59486	Râches
59489	Raimbeaucourt
59509	Roost-Warendin
59551	Saméon
59596	Tilloy-Lez-Marchiennes
59629	Vred
59642	Warlaing

Secteur ROUBAIX

59013	Anstaing
59044	Baisieux
59096	Bourghelles
59106	Bouvines

59124	Camphin-en-Pévèle
59146	Chéreng
59163	Croix
59168	Cysoing
59275	Gruson
59299	Hem
59332	Lannoy
59339	Leers
59364	Louvil
59367	Lys-Lez-Lannoy
59458	Péronne-en-Mélantois
59512	Roubaix
59522	Sailly-lez-Lannoy
59523	Sainghin-en-Mélantois
59598	Toufflers
59602	Tressin
59638	Wannehain
59650	Wattrelos
59660	Willems

Secteur SAINT-AMAND

59079	Beuvrages
59100	Bousignies
59109	Brillon
59112	Bruay-sur-l'Escaut
59114	Bruille-Saint-Amand
59144	Château-l'Abbaye
59153	Condé-sur-l'Escaut
59207	Escautpont
59238	Flines-lès-Mortagne
59253	Fresnes-sur-Escaut
59284	Hasnon
59301	Hergnies
59335	Lecelles
59393	Maulde
59403	Millonfosse
59418	Mortagne-du-Nord
59434	Nivelle
59444	Odomez
59491	Raismes
59511	Rosult
59519	Rumegies
59526	Saint-Amand-les-Eaux
59530	Saint-Aybert

59554	Sars-et-Rosières
59591	Thivencelle
59594	Thun-Saint-Amand
59616	Vieux-Condé
59632	Wallers

Secteur SECLIN

59005	Allennes-les-Marais
59011	Annœullin
59022	Attiches
59025	Aubers
59051	La Bassée
59052	Bauvin
59056	Beaucamps-Ligny
59123	Camphin-en-Carembault
59133	Carnin
59145	Chemy
59193	Emmerin
59195	Englos
59201	Erquinghem-le-Sec
59208	Escobecques
59250	Fournes-en-Weppes
59257	Fromelles
59266	Gondécourt
59278	Hallennes-Lez-Haubourdin
59281	Hantay
59286	Haubourdin
59303	Herlies
59304	Herrin
59316	Houplin-Ancoisne
59320	Illies
59371	Le Maisnil
59388	Marquillies
59427	La Neuville
59437	Noyelles-lès-Seclin
59452	Ostricourt
59462	Phalempin
59477	Provin
59487	Radinghem-en-Weppes
59524	Sainghin-en-Weppes
59550	Salomé
59553	Santes
59560	Seclin
59585	Templemars

59592	Thumeries
59600	Tourmignies
59630	Wahagnies
59648	Wattignies
59653	Wavrin
59658	Wicres
59670	Don

Secteur TOURCOING

59090	Bondues
59098	Bousbecque
59152	Comines
59279	Halluin
59352	Linselles
59421	Mouvaux
59426	Neuville-en-Ferrain
59508	Roncq
59599	Tourcoing
59656	Wervicq-Sud

Secteur VALENCIENNES

59014	Anzin
59019	Artres
59027	Aubry-du-Hainaut
59032	Aulnoy-Lez-Valenciennes
59057	Beaudignies
59116	Bry
59160	Crespin
59166	Curgies
59215	Estreux
59217	Eth
59221	Famars
59251	Frasnoy
59259	Ghissignies
59265	Gommegnies
59302	Hérin
59323	Jenlain
59325	Jolimetz
59006	L'Orée de Mormal
59363	Louvignies-Quesnoy
59369	Maing

59381	Maresches
59383	Marly
59447	Onnaing
59451	Orsinval
59459	Petite-Forêt
59468	Potelle
59471	Préseau
59473	Preux-au-Sart
59475	Prouvy
59479	Quarouble
59480	Quérénaing
59481	Le Quesnoy
59484	Quiévrechain
59494	Raucourt-au-Bois
59505	Rombies-et-Marchipont
59515	Rouvignies
59518	Ruesnes
59544	Saint-saulve
59557	Saultain
59559	Sebourg
59564	La Sentinelle
59565	Sepmeries
59589	Thiant
59603	Trith-Saint-Léger
59606	Valenciennes
59613	Vicq
59619	Villereau
59626	Villers-Pol
59639	Wagnies-le-Grand
59640	Wagnies-le-Petit

Arrêté n° 2025-93

portant subdélégation de signature de Monsieur Luc RENARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne, dans le cadre des compétences propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et de la pêche maritime.

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, et des solidarités de l'Aisne ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et 2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 27 février 2023 portant nomination de Monsieur Bruno DROLEZ sur l'emploi du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2025 portant nomination de Monsieur Luc RENARD, sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2025 portant délégation de signature de Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et la pêche maritime à Monsieur Luc RENARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne.

ARRÊTE :

Article 1: Subdélégation permanente de signature est donnée à Madame Carine MONTIGNY en qualité de directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne à l'effet de signer tous les actes relevant des compétences propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France dans le ressort territorial du département de l'Aisne dans les matières mentionnées en annexe 1.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc RENARD et de Madame Carine MONTIGNY délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Vincent LEMOINE responsable du service section centrale travail s'agissant des actes relatifs aux ruptures conventionnelles, groupements d'employeurs, à la négociation collective, aux institutions représentatives du personnel, à la mesure de l'audience dans les entreprises de moins de onze salariés, aux amendes administratives, à la durée du travail, aux transactions pénales, à la composition de la commission des congés payés du bâtiment et aux demandes de contrôle de la comptabilité des donneurs d'ouvrage des travailleurs à domicile tels que mentionnés dans l'annexe 1.
- Monsieur Emmanuel FACON responsable de l'unité de contrôle de Saint Quentin s'agissant des actes relatifs à l'hygiène sécurité et à l'alternance tels que mentionnés dans l'annexe 1.
- Madame Viviane WEBER responsable de l'unité de contrôle de Laon/Soissons s'agissant des actes relatifs à l'hygiène sécurité et à l'alternance tels que mentionnés dans l'annexe 1.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc RENARD, de Madame Carine MONTIGNY et de Monsieur Vincent LEMOINE délégation de signature est donnée à :

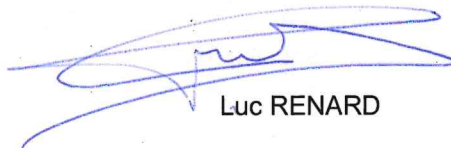
- Madame Julie BAILLEUL responsable du service des mutations économiques s'agissant des actes relatifs aux ruptures conventionnelles, groupements d'employeurs, à la négociation collective, aux institutions représentatives du personnel, à la mesure de l'audience dans les entreprises de moins de onze salariés, aux amendes administratives, à la durée du travail, aux transactions pénales, à la composition de la commission des congés payés du bâtiment et aux demandes de contrôle de la comptabilité des donneurs d'ouvrage des travailleurs à domicile tels que mentionnés dans l'annexe 1.

Article 4 : Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne et les délégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-France et de la Préfecture du département de l'Aisne.

Fait à Laon, le

07 JUIL. 2025

Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités
de l'Aisne



Luc RENARD

ANNEXE 1

Décisions et actes administratifs issus du code du travail ou du code rural et de la pêche maritime	Articles législatifs	Articles réglementaires
Ruptures conventionnelles Homologation et refus d'homologation de la rupture conventionnelle du contrat de travail	L. 1237-14	R. 1237-3
Groupements d'employeurs Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'entreprise	L. 1253-17	D. 1253-4 à D.1253-11
Demande d'agrément du groupement d'employeurs	L. 1253-17	R. 1253-19
Demande de changement de convention collective par l'autorité administrative	L. 1253-17	R. 1253-26
Cas de mise fin à l'agrément par l'autorité administrative	L. 1253-17	R. 1253-27
Négociation collective Enregistrement des conventions et accords collectifs de travail, des procès-verbaux de désaccord et des plans d'action du code du travail et du code de la sécurité sociale		D 2231-2 à 8, R 2231-9
Enregistrement des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne d'entreprise du code du travail	L. 3313-3 L. 3323-4 L. 3332-9	D. 3313-4 D. 3323-7 R. 3332-6
Institutions représentatives du personnel		
Autorisation de suppression du mandat de délégué syndical	L. 2143.11	R. 2143-6
Répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel et la répartition du personnel dans les collèges électoraux : Comité social et économique Répartition des sièges entre les établissements : Comité social et économique central	L2314-13 L2316-8	R2314-3 R2316-2
Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts en cas de litige portant sur la décision de l'employeur pour la mise en place du comité social et économique, Au niveau de l'entreprise Au niveau de l'unité économique et sociale	L2313-5 L2313-8	R2313-1 et R2313-2 R2313-4 et R2313-5
Répartition des sièges au comité de groupe	L. 2333-4	R. 2332-1
Mesure de l'audience dans les entreprises de moins de onze salariés		
Recours en modification de la liste électorale	L 2122-10-1 à L. 2122-10-11	R. 2122-8 à R. 2122-26

Amendes administratives Signature des courriers d'information préalable en cas de manquement :		
A la réglementation relative au détachement des travailleurs	L. 1264-1, L. 1264-2, L. 1263-6 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-5 du code du travail
A la réglementation de la durée du travail, repos et décompte de la durée du travail	L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail	R 8115-1, R 8115-2 R 8115-9 et R 8115-10 du code du travail
Au paiement du smic ou des salaires minima conventionnels	L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail	R 8115-1, R 8115-2, R 8115-9 et R 8115-10 du code du travail
Aux conditions d'emploi des mineurs à des travaux interdits ou réglementés	L. 4753-1 et L. 4753-2 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2,R.8115-9 R 8115-10 du code du travail
Aux obligations de repérage de l'amiante avant travaux	L. 4754-1 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2,R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail
Aux règles applicables aux installations sanitaires, d'hébergement et de restauration	L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail	R 8115-1,R 8115-2 R 8115-9 et R 8115-10
Aux décisions d'arrêts de travaux de l'inspection du travail	L 4752-1 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2, R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail
Aux demandes de vérification, analyse ou mesures	L.4752-2 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2, R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail
A l'obligation de déclaration en vue de la délivrance de la carte d'identification professionnelle dans le BTP	L. 8291-2 du code du travail	R.8115-2 R. 8115-7, et R. 8115-8 du code du travail
A la réglementation relative à l'emploi des stagiaires	L. 124-17 du code de l'éducation	R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-6 du code du travail

Durée du travail		
Dérogations à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail du code du travail,	L3121-21	R. 3121-10
Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne du travail	L3121- 24	R. 3121-15 R. 3121-16
Dérogations à la durée maximale moyenne et/ou absolue du travail concernant une entreprise relevant d'un même type d'activités sur le plan régional ou local dans le domaine agricole du code rural et de la pêche maritime	L713-13 et 14	R713-13 R713-21 R 713-14
Hygiène Sécurité		
Dérogations à l'interdiction de recours au contrat à durée déterminée ou au contrat de travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux	L. 1251-10 L. 4154-1	R4154-5 D4154-3 et 4
Dérogations exceptionnelles aux prescriptions techniques applicables avant exécution des travaux : voies et réseaux divers		R. 4533-6
Dispenses en matière d'incendie et explosion		R 4227-55 R4216-32
Mises en demeure de prendre toutes mesures utiles pour remédier à une situation dangereuse	L. 4721-1 1° et 2° L. 4721-2	R. 4721-1
Recours sur une demande d'analyse de produits formulée par l'Inspecteur (R4722-10)		R. 4723-5
Alternance Apprentissage		
Suspension du contrat d'apprentissage, reprise et refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage, interdiction et fin d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis et jeunes sous contrat d'insertion en alternance	L 4733-8 à 10 L. 6225-4 à L. 6225-6	R 6225-9 et s. et R 4733-13
Décisions relatives au retrait du bénéfice des exonérations de cotisations liées aux contrats de professionnalisation		D. 6325-20
Transaction pénale		
Établissement de la proposition de transaction et communication à l'auteur de l'infraction	L. 8114-4 L. 8114-7	R. 8114-3 à 5
Transmission au procureur de la République pour homologation de la proposition de transaction acceptée par l'auteur de l'infraction	L. 8114-6	R. 8114-6 alinéa 1
Divers		
Composition de la commission de la caisse des congés payés du bâtiment		D. 3141-35
Demandes de contrôle de la comptabilité des donneurs d'ouvrage des travailleurs à domicile		R. 7413-2



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement**

DÉCISION

Ordonnancement secondaire

Abroge et remplace la décision du 18 mars 2025

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 janvier 2023 nommant monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2025 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

Vu la convention du 06 février 2025 entre la DREAL Hauts-de-France et de l'ASNR relative au BOP 235

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à la directrice adjointe et aux directeurs adjoints :

- Madame Florence CLERMONT-BROUILLET
- Monsieur Matthieu DEWAS
- Monsieur Nicolas MORBE

pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du préfet, sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués à ses articles 1, 2, et 3 pour les commandes d'achats, les marchés de travaux, fournitures et services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à madame Christelle FOSSIER, Secrétaire Générale , Anne Langue, Secrétaire Générale adjointe monsieur Christophe ISORÉ, chargé de mission budgétaire ZGE, madame Véronique ZIEMBA, adjointe à la cheffe du pôle financier, immobilier et moyens généraux, pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du préfet.

Article 3

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après :

à l'effet de recevoir les crédits, et de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente, les demandes et actes d'engagement juridique, l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés, les décomptes généraux et définitifs, dans la limite des périmètres, des seuils indiqués.

à l'effet de signer les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués,

les certificats administratifs (sans seuil),

les constatations de service fait (sans seuil), les états d'acompte (sans seuil).

Les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire toutes demandes en lien avec l'engagement juridique, la constatation de service fait, le paiement ainsi que la transmission des ordres de payer flux 3 et 4.

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus-DT :

- le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « Gestionnaire valideur » ,

- l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations : « Service Gestionnaire » ,

- la « facturation centralisée » ,

dans la limite des périmètres et dans la limite des seuils indiqués pour chaque délégataire ci-après.

BOP	Titres
113 « Paysage, eau, biodiversité » (PEB)	3, 5 et 6
135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » -UTAH)	3, 5 et 6
159 « Expertise, information géographique et météorologique » (EIGM)	3, 6 et 7
174 « Énergie, climat et après-mines » (EAM)	3, 5 et 6
181 « Prévention des risques » (PR)	3, 5 et 6
203 « Infrastructures et services de transport » (IST)	3, 5 et 6
207 « Sécurité et circulation routières » (SCR)	3, 5 et 6
216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »	3 et 4
217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du	2, 3, 5 et 6

développement et de la mobilité durables » (CPPEDMD)	
235 « sûreté nucléaire et radioprotection »	
348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État »	3 et 5
349 « Fond pour la transformation de l'action publique »	
354 « Administration territoriale de l'État »	3, 5 et 6
362 « Écologie »	
363 « Compétitivité »	
364 « Cohésion »	
380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) »	
723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »	3 et 5
751 « structures et dispositifs de sécurité routière »	3, 5 et 6

Nom	Prénom	Fonction	Référent BOP	Service	Carte Achats (seuil en euros TTC)	Engagement juridique (Seuil en euros HT)	BOP	Constatatio n de service fait	Certificat administrati f	État d'acompte	DGD selon seuil	Ordre de payer	Chorus Pro espace Travaux	BOP Chorus Formulaires	Chorus-DT
AJARRAY-ALIOUCHE	Louiza	Cheffe d'unité supports des contrôles		SSTV	10 000,00 € BOP 203	10 000,00 €	203	x	x	x	x				
AUFFRET	Régis	Adjoint au chef de pôle stratégie / Mobilité Déplacement / transport Unité territoriale nord ouest AML et littoral		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203 – 380	x	x	x	x				
AZZAOUI	Fatiha	Assistante		SIDDEE			159	x	x						Service gestionnaire
BARROYER	Nadine	Régisseuse		SG										Etat des recettes et contentieux liés à la régie de recettes	
BELKEBICHE	Zohra	Chargée de mission		SG										Tout BOP	
BELIART	Mickaël	Adjoint au chef de l'UD		UD Oise			181	x	x						
BELISON	Laure	Gestionnaire de formation		SG			354	x	x						
BEN ZINEB	Jamel	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
BERQUET	Virginie	Cheffe du pôle air-climat-énergie		SECLAT		40 000,00 €	174	x	x	x	x				
BEVE	Nathalie	Adjointe du responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux		SG		40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			
BIADALA	Christophe	Chef du pôle sous-sol et ouvrages hydrauliques		SR		40 000,00 €	181	x	x	x	x				
BIDA	Ali	Référent projets multimodaux fret		SMI			203	x	x	x					
BINCE	Frédéric	Chef du pôle nature biodiversité		SEN		40 000,00 €	113-362-380	x	x	x	x				
BLANGER	Catherine	Assistante		SEN											Service gestionnaire
BLONDIN	Jérôme	Chargé de mission Qualité et connaissance		SEN		40 000,00 €	113-181-362-380	x	x	x	x				
BOETE	Thierry	RDO unité Nord		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203	x	x	x	x				
BOREY	Camille	Référente aménagement transport		SMI		10 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203	x	x	x					
BOSCART	Martine	Assistante		DIR			354	x	x						Service gestionnaire
BOUDEVILLE	Nathalie	Assistante		SIDDEE			159 363 217 uniquement 217-07-06	x	x						Service gestionnaire

Nom	Prénom	Fonction	Référent BOP	Service	Carte Achats (seuil en euros TTC)	Engagement juridique (Seuil en euros HT)	BOP	Constatation de service fait	Certificat administratif	État d'acompte	DGD selon seuil	Ordre de payer	Chorus Pro espace Travaux	BOP Chorus Formulaires	Chorus-DT
BOUSSARD	David	Coordinateur véhicules		UD Artois			174	x	x	x					
BOVE	Nicolas	Adjoint au chef de service		SSTV		40 000,00 €	174-203-207	x	x	x	x				
BRAHIMI	Fatma	Assistante RDO Unité Nord		SMI			203	x	x	x					
BRUNET	Didier	Responsable du pôle véhicules		SSTV		40 000,00 €	174	x	x	x	x				
BRUNEVAL	John	Chef de service	135-174	SECLAT		40 000,00 €	135-174-362-380	x	x	x	x				
BULTEL	Laurent	Assistant		UD Artois			181	x	x						
CAFFIN	Claire	Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203 – 181	x	x	x	x				
CAFFIN	Cyrille	Responsable de la sécurité des ouvrages hydrauliques		SR			135	x	x						
CALVEZ-MAES	Caroline	Cheffe de service	159	SIDDEE		40 000,00 €	159-363 217 uniquement 217-07-06	x	x	x	x				Service gestionnaire
CANLERS	Elvire	Adjointe au chef du Pôle Régulation et Contrôle des Transports		SSTV		40 000,00 €	203	x	x	x	x				
CAPPON	Guillaume	Chargé de mission		SG										Tout BOP	
CARLIER	Frédéric	Chef du pôle promotion de la transition		SIDDEE		40 000,00 €	159-363 217 uniquement 217-07-06	x	x	x	x				Service gestionnaire
CARLIER	Laurent	Adjoint au responsable du pôle véhicules		SSTV		40 000,00 €	174	x	x	x	x				
CARRÉ	Sébastien	Chef de l'UD de Lille		UD Lille			174 181	x x	x x	x x					
CARTIGNIES	Laëtitia	Assistante de prévention		SG			354 EPI et équipements collectifs de sécurité	x	x						
CASTELAIN	Bruno	Chef de l'unité de contrôle de l'Aisne et Chef de l'unité de contrôle de l'Oise par intérim		SSTV			203	x	x	x					
CHAUVEL	Laurent	Chef du pôle risques accidentels		SR		40 000,00 €	181	x	x	x	x				
CHERIGUI	Hakim	Chef d'équipe et adjoint au chef de l'UD		UD Lille			181	x	x						
CHOQUET	Stéphane	Chef de l'UD de l'Oise		UD Oise	12 000,00 € BOP 354		174 181	x x	x x	x x	x x				
CLERC	François	Chef du pôle prévision des crues et hydrométrie		SR		40 000,00 €	181	x	x	x	x				
CONTE	Alain	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
COPIN	Hélène	Cheffe d'équipe et adjointe au chef de l'UD		UD Artois			181	x	x						
COURAPIED	Laurent	Chef du pôle risques sanitaires et pilotage de l'IIC		SR		40 000,00 €	181	x	x	x	x				
COUDEUR	Mélissa	Assistante		UD Oise			181								Service gestionnaire
CROCHU	Gauthier	Chargé d'études déplacement transports		SMI			203	x	x	x					
CROUTELLE	Catherine	Assistante		SJM											Service gestionnaire
CRUSSON	Laure	Chef du pôle atelier des données		SIDDEE		40 000,00 €	159	x	x	x	x				Service gestionnaire

Nom	Prénom	Fonction	Référent BOP	Service	Carte Achats (seuil en euros TTC)	Engagement juridique (Seuil en euros HT)	BOP	Constatation de service fait	Certificat administratif	État d'acompte	DGD selon seuil	Ordre de payer	Chorus Pro espace Travaux	BOP Chorus Formulaires	Chorus-DT
DAHMANI	Adda	Assistante		SECLAT											Service gestionnaire
DE POMMEROL	Thimothée	Adjoint au chef de service		SMI		40 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention). Signature des actes spéciaux de sous-traitance des marchés publics du SMI (quelque soit le montant).	203 – 380 – 181	x	x	x	x				
DE SAINT VAAST	Pascal	Chef du pôle régulation et contrôle des transports terrestres		SSTV		40 000,00 €	203	x	x	x	x				
DEBLOCK	Barbara	Infirmière		DIR			217-354 FIPHFP	x	x						
DEBRAS	Audrey	RDO unité sud		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203	x	x	x	x				
DECQ	Corinne	Assistante		SMI											Service gestionnaire
DECLEIR	Maggy	Directrice de cabinet		DIR			354	x	x						
DEFAUX	Nadège	Assistante		DIR			217-354 FIPHFP	x	x						Service gestionnaire
DEHART	Stéphane	RDO unité sud		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203	x	x	x	x				
DELACHER	Emeline	Assistante de prévention		SG			354 EPI et équipements collectifs de sécurité	x	x						
DELANNOY	Vincent	Responsable d'unité et adjoint de la responsable de l'unité SSOH		SR			135-181	x	x						
DELATOUR	Maryline	Assistante		SG											Gestionnaire valideur, service gestionnaire et facturation centralisée
DELATTRE-DUTERTE	Nathalie	Assistante		SIDDEE											Service gestionnaire
DELAYEN	Nathalie	Présidente du CLAS		SG			217 CLAS	x	x						
DELCOUR	Pierre	Chef de l'unité hydrométrie		SR	10 000,00 € BOP 181	10 000,00 €	181	x	x	x	x				
DELETTRE	Sophie	Assistante		SSTV											Service gestionnaire
DELLISTE	Christophe	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										

Nom	Prénom	Fonction	Référent BOP	Service	Carte Achats (seuil en euros TTC)	Engagement juridique (Seuil en euros HT)	BOP	Constatation de service fait	Certificat administratif	État d'acompte	DGD selon seuil	Ordre de payer	Chorus Pro espace Travaux	BOP Chorus Formulaires	Chorus-DT
DELPIERRE	Sylvie	Chargée de mission sécurité routière		SSTV			207	x	x						
DEPUYDT	Arnaud	Chef de l'UD du Littoral		UD Littoral	12 000,00 € BOP 354		181	x	x						
DEROSIÈRE	Émilie	Cheffe du pôle PFCP		SMI		Abondement d'EJ déjà créé	203 – 380	x	x	x		IM BOP 203	x	203 – 380	
DESRUMAUX	Julie	Gestionnaire des systèmes d'information		SG			181-203-354 Téléphonie	x	x						
DEVISME	Simon	Chef de service	113	SEN	15 000,00 € BOP 113	40 000,00 €	113-181-362-380	x	x	x	x				
DI NATALE	Laura	Ingénieure risques miniers		SR			135-181	x	x						
DUBRULLE	Grégory	Responsable de l'équipe véhicules		UD Somme			174	x	x	x					
DUFRIER	Stéphane	Adjoint au responsable de l'unité achats-Immobilier		SG	15 000,00 € BOP 354	Abondement d'EJ déjà créé sur les BOP 216-217-354-723	Tous	x	x			x			
DUMINY	Caroline	Cheffe de l'UD de l'Aisne		UD Aisne	12 000,00 € BOP 354		181	x	x						
DUHAUT	Reynald	Assistant		SR			181	x	x						
EMIEL	Christophe	Chef de l'UD du Hainaut		UD Hainaut	12 000,00 € BOP 354		174	x	x	x	x				
ERRARD	Christophe	Adjoint du responsable du pôle informatique		SG		40 000,00 €	Tous	x	x						
FASQUEL	Pascal	Adjoint à la cheffe du pôle air-climat-énergie		SECLAT		40 000,00 €	174	x	x	x	x				
FILIOR	François	Chef du pôle risques naturels		SEN		40 000,00 €	113-181	x	x	x	x				
FLANDRE	Sandrine	Assistante		UD Oise			181	x	x						Service gestionnaire
FOLEY	Céline	Assistante		UD Littoral											Service gestionnaire
FOSSIER	Christelle	Secrétaire générale	354-723	SG		40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			Service gestionnaire
FOURCROY	Matthieu	Chef de l'unité de contrôle de Calais		SSTV			203	x	x	x					
FREMEAU	Christelle	Assistante au chef de service		SJM			135-181-354	x	x						Service gestionnaire
FURON	Anne	Responsable de la mission communication		MC			354	x	x						
GABILLARD	François	Référent ERC et mesures compensatoires environnementales		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203	x	x	x	x				
GAFFET	Nathalie	Cheffe d'unité prévisions des crues		SR		10 000,00 €	181	x	x	x	x				
GAUDRE	François	Assistant RDO Unité Sud		SMI			203	x	x	x					
GERME	Kathy	Assistante RDO Unité Nord		SMI			203	x	x	x					
GOBLET	Laurent	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
GORISSE	Marie-Agnès	Cheffe de l'unité profession des transports		SSTV			203	x	x	x					
GRIGNON	Patricia	Assistante		UD Oise			174								Service gestionnaire
GROSCOLAS	Michael	Adjoint au chef de pôle stratégie / Mobilité Déplacement / transport Unité territoriale nord ouest AML et littoral		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203 – 380	x	x	x	x				

Nom	Prénom	Fonction	Référent BOP	Service	Carte Achats (seuil en euros TTC)	Engagement juridique (Seuil en euros HT)	BOP	Constatatio n de service fait	Certificat administrati f	État d'acompte	DGD selon seuil	Ordre de payer	Chorus Pro espace Travaux	BOP Chorus Formulaires	Chorus-DT
GRUET	Marie	Adjointe au chef de service		SR		40 000,00 €	181-380	x	x	x	x				
GUENTAS	Gallia	Chargé de mission		SIDDEE			159	x	x						
GUIL-BIRBA	Christelle	Gestionnaire de formation		SG			354	x	x						
HADDAD	Sandrine	Assistante		SR			181	x	x						Service gestionnaire
HANOCQ	Thierry	Adjoint au chef de service		SEN		40 000,00 €	113-181-362- 380	x	x	x	x				
HECQ-RIVIERE	François	Chargé de mission		SG										Tout BOP	
HEINA	Francky	Chef d'équipe et adjoint au chef de l'UD		UD Artois			181	x	x						
HELINCKX	Rémi	Responsable du pôle informatique		SG	15 000,00 € BOP 354	40 000,00 €	Tous	x	x						
HERMANGE	Lionel	Chef du pôle aménagement du territoire		SECLAT		40 000,00 €	135-362-380	x	x	x	x				
HOSS	Denise	Assistante		DIR			354	x	x						Service gestionnaire
HURTEKANT	Christèle	Assistante		UD Somme			181	x	x						Service gestionnaire
JEANNOT	Hélène	Assistante		UD Somme											Service gestionnaire
JOUSSERAND	Maxime	Référent projets multimodaux voyageurs		SMI			203 – 380	x	x	x					
KALEBA	Vincent	Chargé de mission archivage physique, numérique et dématisation		SG			354 Archivage	x	x						
LACQUEMANT	Jean-Michel	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
LAGASSE	Émilie	Responsable unité formation / GPEC		SG			354	x	x						Service gestionnaire
LAMAND	Stéphanie	Cheffe de l'équipe véhicules		UD Hainaut			174	x	x	x					
LAMBERT	Roselyne	Assistante		UD Aisne											Service gestionnaire
LAMIDEL	Benjamin	Chargé de mission actions partenariales		SEN			113-380-362	x	x						
LAMY	Laurence	Chef de l'unité de contrôle de la Somme		SSTV			203	x	x	x					
LANGLET	Aline	Assistante de la Secrétaire générale		SG											Gestionnaire valideur, service gestionnaire et facturation centralisée
LANGLOIS	Isabelle	Assistante		SEN											Service gestionnaire
LANGUE	Anne	Secrétaire générale adjointe		SG	15 000,00 € BOP 354	40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			
LARDILLIER	Sabine	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux		SG	15 000,00 € BOP 354	40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			
LAURENT	Grégory	Chef du pôle habitat construction		SECLAT		40 000,00 €	135-362	x	x	x	x				
LAVOGIEZ	Lucie	Adjointe au chef du pôle habitat construction		SECLAT		40 000,00 €	135-362	x	x	x	x				
LEBLOND	Pascale	Géomaticienne		SIDDEE											Service gestionnaire
LECLERC	Serge	Responsable de l'unité achats- immobilier		SG	15 000,00 € BOP 354	Abondement d'EJ déjà créé sur les BOP 216-217-354-723	Tous	x	x			x			
LECLERCQ	Florence	Assistante		SIDDEE			159 363 217 uniquement 217-07-06	x	x						Service gestionnaire

Nom	Prénom	Fonction	Référent BOP	Service	Carte Achats (seuil en euros TTC)	Engagement juridique (Seuil en euros HT)	BOP	Constatation de service fait	Certificat administrati f	État d'acompte	DGD selon seuil	Ordre de payer	Chorus Pro espace Travaux	BOP Chorus Formulaires	Chorus-DT
LECLUSE	Jean-Marie	Responsable S3PI et adjoint au chef de l'UD		UD Artois			181	x	x						
LEEUWERCK	Évelyne	Assistante		DIR			217-354 FIPHFP	x	x						Service gestionnaire
LEFEBVRE	Emmanuelle	Assistante		UD Artois			181	x	x						Service gestionnaire
LEFEBVRE	Laurent	RDO Unité sud		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203	x	x	x	x				
LEFRANCOIS	Grégory	Responsable S3PI et adjoint au chef de l'UD		UD Littoral			181	x	x						
LELIÈVRE	Géry	Chargé d'études transports déplacements		SMI			203	x	x	x					
LEMETTRE	Jean-Louis	Adjoint au responsable de l'unité achats-Immobilier		SG			Tous	x	x						
LENFANT	Sylvie	Assistante		DIR			354	x	x						Service gestionnaire
LENGLART	Michelle	Assistante		UD Artois			181	x	x						Service gestionnaire
LENGLET	Claire	Chargée de mission		SIDDEE			159	x	x						
LENOIR	Nicolas	Chef de service	203	SMI		40 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention). Signature des actes spéciaux de sous-traitance des marchés publics du SMI (quelque soit le montant).	203 – 380 – 181	x	x	x	x				
LETURQUE	Élisabeth	Assistante		ASNR											Service gestionnaire et facturation centralisée
LEROY	Isabelle	Assistante		SMI											Service gestionnaire
LEROY	Nathalie	Assistante		ASNR											Service gestionnaire et facturation centralisée
LESAGE	Sandrine	Assistante		UD Oise			181								Service gestionnaire
LESPINE	Alain	Adjoint au chef du pôle risques naturels		SEN		40 000,00 €	181	x	x	x	x				
LOISELEUX	Christine	Assistante		SSTV											Service gestionnaire
LOMBARDO	Magaly	Gestionnaire de crédits		SG										Tout BOP	
MABUT	Harry	Responsable de l'équipe Véhicules		UD Oise			174	x	x	x					
MAILLET	Guillaume	Assistant RDO Unité Nord		SMI			203	x	x	x					
MAILLOT	Véronique	Référente prospective des transports		SMI			203	x	x	x					
MANCINI	Marc	Chef de service	181	SR		40 000,00 €	181-380	x	x	x	x				

Nom	Prénom	Fonction	Référent BOP	Service	Carte Achats (seuil en euros TTC)	Engagement juridique (Seuil en euros HT)	BOP	Constatatio n de service fait	Certificat administrati f	État d'acompte	DGD selon seuil	Ordre de payer	Chorus Pro espace Travaux	BOP Chorus Formulaires	Chorus-DT
MANOUVRIER	Virginie	Assistante		UD Oise			181								Service gestionnaire
MARAIS	Audrey	Assistante RDO Unité Nord		SMI			203	x	x	x					
MARX	Florine	Chef d'équipe véhicules		UD Lille			174	x	x	x					
MEISGNY	Thibaud	Chef de la division territoriale de l'ASN		ASNR	15 000,00 € BOP235	40 000,00 €	235	x	x	x	x				Facturation centralisée
MELIN	Médhy	Chef d'équipe et adjoint au chef de l'UD		UD Hainaut			181	x	x						
MICHELIN-GARCIA	Fabienne	Assistante		UD Aisne											Service gestionnaire
MILLE	Marie	Assistante		SECLAT											Service gestionnaire
MIS	Lionel	Chef de service		SSTV		40 000,00 €	174-203-207	x	x	x	x				
MODESSE	Sylvie	Assistante		SIDDEE											Service gestionnaire
MODRZEJEWSKI	Frédéric	Chef de l'UD de l'Artois		UD Artois	12 000,00 € BOP 354		174 181	x x	x x	x x	x x				
MOMPACH	Corinne	Assistante		SR			181	x	x						Service gestionnaire
MOUDIR	Malika	Responsable de l'unité RH de proximité		SG		40 000,00 €	217 titre 2	x	x						
MUYLAERT	Faustine	cheffe d'équipe environnement Adjointe au chef UD de Lille		UD Lille			181	x	x						
NAVARRO	David	Responsable du service social régional		DIR		40 000,00 €	217-354 FIPHFP	x	x						
NEGRE	Doriane	Assistante		DIR			217-354 FIPHFP	x	x						Service gestionnaire
NETO	Sandra	Chargée de mission		SG										Tout BOP	
NICOTERA	Emanuele	Chargé d'études transports déplacements		SMI			203	x	x	x					
NOTOT	Denis	Responsable équipe jaugeurs		SR	10 000,00 € BOP 181										
NURDIN	Cédric	Chargé d'affaires de procédure foncière		SMI			203	x	x	x					
ORY	Emmanuel	Responsable de l'unité moyens généraux		SG			Tous	x	x						Facturation centralisée
OUSTRIC	Émilie	Chargée de mission pilotage de l'inspection, qualité		SR			181	x	x						
OUZANI	Nordine	RDO unité Nord		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203	x	x	x	x				
PACAULT	Nicolas	Chef d'équipe 1 et adjoint au chef de l'UD		UD Littoral			181	x	x						
PICAUD	Nathalie	Assistante		SSTV											Service gestionnaire
PÉCAUT	Élodie	Graphiste maquettiste		MC											Service gestionnaire
PEREZ	Charlotte	Cheffe d'équipe et adjointe au chef de l'UD		UD Hainaut			181	x	x						
POTEL	Éric	Chef de l'unité de contrôle d'Arras par intérim		SSTV			203	x	x	x					
POULIQUEN	Corentin	Ingénieur en modélisation de trafic routier et multimodal		SMI			203	x	x	x					
PREVOST	Olivier	Chef du pôle délégation de bassin Artois-Picardie		SEN		40 000,00 €	113	x	x	x	x				
RANDRIA	Cécile	Cheffe du pôle promotion de la connaissance		SIDDEE		40 000,00 €	159-363	x	x	x	x				Service gestionnaire

Nom	Prénom	Fonction	Référent BOP	Service	Carte Achats (seuil en euros TTC)	Engagement juridique (Seuil en euros HT)	BOP	Constatatio n de service fait	Certificat administrati f	État d'acompte	DGD selon seuil	Ordre de payer	Chorus Pro espace Travaux	BOP Chorus Formulaires	Chorus-DT
RAOUL	Christophe	Chef du pôle eau et milieux aquatiques		SEN		40 000,00 €	113	x	x	x	x				
RIGAUD	Claire	Gestionnaire de crédits		SG										Tout BOP	
RIQUIEZ	François	Chef du pôle sites et paysages		SEN		40 000,00 €	113	x	x	x	x				
ROHMER	Nathalie	Assistante		UD Aisne			181	x	x						Service gestionnaire
RONDEAU	Isabelle	Assistante		SR			181	x	x						
ROUSSEAU	Vincent	Responsable de la cellule modélisation et animation territoriale		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203	x	x	x	x				
ROUY	Patricia	Cheffe du pôle stratégie/mobilité déplacement / transport		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203 – 380	x	x	x	x				
RUBBEN	Adeline	Animateur sécurité routière		SSTV			207	x	x						
SANDT	François	Responsable CPAF		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203	x	x	x	x				
SARDINHA	Bruno	Adjoint au chef de la division territoriale de l'ASN		ASNR		40 000,00 €	181 action 9	x	x	x	x				
SCHIPMAN	Benoît	Adjoint à la cheffe de l'UD		UD Aisne			181	x	x						
SCHMIDT	Cécile	Cheffe d'équipe et adjointe au chef de l'UD		UD Somme			181 – 174	x	x						
SELIN	Gérard	Chef d'équipe et adjoint au chef de l'UD		UD Artois			181	x	x						
SEVEL	Christelle	Assistante		SEN			113-362	x	x						Service gestionnaire
SIMON	Aline	Référente régionale, chargée de mission procédures RN2		SMI		20 000,00 € : - pour les marchés (tous types) - pour les bons de commande relevant d'un marché signé par la direction (seuil évalué à chaque commande) - pour les commandes hors marché (seuil évalué à chaque commande) - pour les conventions (seuil évalué à chaque convention).	203-181	x	x	x	x				
SLANINKA	Angélique	Responsable de l'unité RH de proximité et Adjointe à la Responsable du pôle RH		SG		40 000,00 €	217 titre 2	x	x						
SOUPTEZ	Vanessa	Assistante		UD Hainaut			181	x	x						Service gestionnaire
SOURDIAUX	Charles	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
STREBELLE	Xavier	Adjoint au chef de service et responsable de la mission sécurité et défense		SR		40 000,00 €	181-380	x	x	x	x				

Nom	Prénom	Fonction	Référent BOP	Service	Carte Achats (seuil en euros TTC)	Engagement juridique (Seuil en euros HT)	BOP	Constatation de service fait	Certificat administratif	État d'acompte	DGD selon seuil	Ordre de payer	Chorus Pro espace Travaux	BOP Chorus Formulaires	Chorus-DT
SZWAGROWSKI	Émilie	Assistante		DIR			217-354 FIPHFP	x	x						Service gestionnaire
SZYMANSKI	Claudine	Assistante		SMI											Service gestionnaire
TAIN	Caroline	Cheffe d'équipe 4 et adjointe au chef de l'UD		UD Littoral			181	x	x						
THEPAUT	Nolwenn	Adjointe à la cheffe d'unité prévision des crues		SR		10 000,00 €	181	x	x	x	x				
THUILLIEZ	Olivier	Chargé de contrôle de l'unité de contrôle de Prouvy		SSTV			203	x	x	x					
TIRMARCHE	Christophe	Hydromètre chargé de la maintenance électronique		SR	10 000,00 € BOP 181										
TISON	Caroline	Assistante		UD Hainaut											Service gestionnaire
TOURNEUR	Laurette	Chargée de mission capacité professionnelle		SSTV			203	x	x	x					
TOURTELIER	Lionel	Chef de l'unité de contrôle de Lille		SSTV			203	x	x	x					
TRAULLE	Anthony	Chargé de mission milieux aquatiques		SEN			113	x	x						
TRICOT	Géraldine	Assistante		DIR			217-354 FIPHFP	x	x						
TUNE	Marie-Line	Assistante du responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux		SG			Tous	x	x						Gestionnaire valideur, service gestionnaire et facturation centralisée
TURCO	Gauthier	Chef du pôle Autorité environnementale		SIDDEE		40 000,00 €	159-363 217 uniquement 217-07-06	x	x	x	x				Service gestionnaire
TUYN	Sylvie	Gestionnaire de crédits		SG										Tout BOP	
TZANEV	Christèle	Chargée de mission pilotage du CRHH, des moyens budgétaires et du suivi HLM		SECLAT	10 000,00 € BOP 135										
UYTTENHOVE	Vincent	Chef du pôle PSC		SSTV		40 000,00 €	207	x	x						
VAILLANT	Aurélié	Assistante		SR			181	x	x						
VALET	Peggy	Responsable de l'unité gestion des subventions de l'État		SG										Tout BOP	
VALMONT	Isabelle	Assistante		UD Lille			181	x	x						Service gestionnaire
VAN DER SNICKT	Aurélié	Assistante		SG											Service gestionnaire
VANACKER	Laurence	Responsable RH		SG			217 titre 2	x	x						
VANMACKELBERG	Bastien	Chef de l'UD de la Somme		UD Somme	12 000,00 € BOP 354		174	x	x	x	x				
							181	x	x						
VASSEUR	Hervé	Adjoint à la cheffe de l'UD		UD Aisne			181	x	x						
VASSEUR	Liliane	Assistante		SEN											Service gestionnaire
VERHOEVEN	Clotilde	Responsable d'unité, adjointe au à la cheffe de pôle et référente commande publique		SMI		Abondement d'EJ déjà créé	203 – 380	x	x	x		IM BOP 203	x	203 – 380	
VION	Philippe	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
VISEUR	Sandrine	Assistante		UD Artois			181	x	x						Service gestionnaire
WALLARD	Christine	Assistante		ASNR											Service gestionnaire
WIERRE	Aline	Cheffe de l'équipe assistante		UD Littoral											Service gestionnaire
WILK	Eric	Responsable épquie jaugeurs		SR	10 000,00 € BOP 181										

Nom	Prénom	Fonction	Référent BOP	Service	Carte Achats (seuil en euros TTC)	Engagement juridique (Seuil en euros HT)	BOP	Constatatio n de service fait	Certificat administrati f	État d'acompte	DGD selon seuil	Ordre de payer	Chorus Pro espace Travaux	BOP Chorus Formulaires	Chorus-DT
WILLOT	Isabelle	Chargée de mission		SG										Tout BOP	
ZALEWSKI	Régis	Chargé de moyens généraux		SG	15 000,00 € BOP 354		Tous	x	x						
ZIEMBA	Véronique	Adjointe du responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux		SG		40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			
ZIMMER	Céline	Chargée de mission recyclage foncier		SECLAT			362-380	x	x	x				362-380	

Article 4

Les référents des BOP, hors 354 et 723, désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégués ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable du pôle achats marché la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

Article 5

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom du préfet de région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France, directeur départemental du Nord, accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

La décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 2 juillet 2025

le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
des Hauts-de-France

Julien LABIT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Nord
Service économie agricole

Réf.: 2025-59-0148

**Monsieur Sylvain VANDAELE
6 Grand rue
59218 VENDEGIES AU BOIS**

Décision de prolongation d'une demande d'autorisation d'exploiter

Le préfet de la Région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
Préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et en particulier l'article R. 331-6 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 5 février 2024 ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature au chef de pôle « Appui à la performance économique et gestion de crise » de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 4 avril 2025 ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter déposée par Monsieur Sylvain VANDAELE enregistrée complète le 06 avril 2025 ;

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Considérant la nécessité de recenser et d'examiner l'ensemble des candidatures ;

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France :

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le délai d'instruction de la demande de Monsieur Sylvain VANDAELE enregistrée complète le 06 avril 2025 est porté à 6 mois à compter de la date d'enregistrement.

Article 2

L'autorisation d'exploiter sera réputée acquise si aucune décision n'a été notifiée à la date du 07 octobre 2025.

Article 3

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, en déposant, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé, un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées.

Article 4

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région des Hauts-de-France et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Amiens, le 8 juillet 2025

Pour le préfet, par subdélégation
Le chef de pôle « Appui à la performance
économique et gestion de crise » du service régional
de la performance économique et environnementale
des entreprises

Xavier BORTOLIN



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr



**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et
environnemental
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret n°2023-1332 du 29 décembre 2023 modifiant les modalités de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu la circulaire de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'installation et de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu la circulaire interministérielle du 19 septembre 2023 portant instruction relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2023 fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu le courrier de la FNAUT Hauts-de-France en date du 4 juin 2025 informant de la désignation de 2 nouveaux représentants au comité économique, social et environnemental régional à compter du 1^{er} juillet 2025 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

3^{ème} collège : Représentants des organismes et des associations qui participent à la vie collective de la région

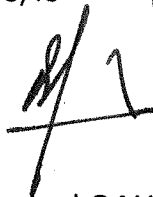
- au titre du cadre de vie :

représentation	sièges	représentants
Logement	2	- M. Xavier GUILLET - Mme Lucette VANLAECKE
Politique de la ville	1	- M. Pierre-Édouard MARTIN
Sport	1	- M. François COQUILLAT
Culture	1	- M. Phillipe GAYOT
	1	- M. Didier THIBAUT
	1	- M. Christian MORZEWSKI
	1	- M. Godefroy VUJICIC
Tourisme	2	- Mme Brigitte LOUIS-ETIENNE - M. Pascal SARPAUX
Associations de consommateurs	2	- Mme Claudie BOUCHEZ remplace Mme Sylvie DEKEISTER - M. Gilles LAURENT remplace M. Daniel DESPINOY
Vie associative	1	- Mme Ondine CHAURIN

Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2 – Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de la région Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 09/07/25

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a vertical line and a horizontal line, resembling the letters 'B' and 'G'.

Bertrand GAUME

